

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 9 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Jean-Louis SENECHOU (pouvoir donné à Monsieur Yann SOULABAIL)

Mesdames Sandrine REDON, Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-38

ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2021 : REMUNERATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION
--

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

I. Encadrement

De nombreux enfants fréquentent les accueils de loisirs estivaux, ce qui nécessite un encadrement important. Au vu des effectifs des années précédentes, il importe de fixer un nombre d'animateurs par période comme suit :

<i>Période</i>	<i>Effectifs moyens prévisionnels/jour</i>	<i>Directeurs</i>	<i>Animateurs</i>	<i>Totaux</i>
Juillet	228	0	23	23
Août	116	0	11	11

NB :

- le personnel communal n'est pas comptabilisé dans ces chiffres,
- les postes de directeurs sont occupés par du personnel communal.

II. Rémunération

Elle se fera sur la base de 23 jours au mois de juillet, auxquels il convient d'ajouter une journée de formation, ainsi qu'une journée d'installation ou de rangement (soit au total 25 jours) et de 26 jours au mois d'août, auxquels il convient d'ajouter une journée de formation, ainsi qu'une journée d'installation ou de rangement (soit au total 28 jours).

	2020	2021
Directeur (Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe, 7 ^{ème} échelon)	Indice Brut 403 – majoré 364 + prime de 140 €	Indice Brut 404 – majoré 365 + prime de 140 €
Animateur titulaire BAFA (Adjoint d'animation 3 ^{ème} échelon)	Indice Brut 353 – majoré 329	Indice Brut 356 – majoré 334
Animateur stagiaire BAFA (18 ans dans l'année)	Soit une gratification équivalente à 90 % de la rémunération d'un animateur titulaire BAFA	Soit une gratification équivalente à 90 % de la rémunération d'un animateur titulaire BAFA
Animateur stagiaire BAFA (moins de 18 ans)	Indemnité de 50 € par semaine	Indemnité de 50 € par semaine
Prime d'animateur suppléant au directeur (3-15 ans)	Soit une base pour 4 semaines d'accueil de loisirs : 70 €	Soit une base pour 4 semaines d'accueil de loisirs : 70 €
Prime de surveillant de baignade (3-15 ans)	Soit une base pour 4 semaines d'accueil de loisirs : 50 €	Soit une base pour 4 semaines d'accueil de loisirs : 50 €
Prime sujétions particulières 12-15 ans (camps, soirées...)	Soit une base pour 4 semaines d'accueil de loisirs : 80 €	Soit une base pour 4 semaines d'accueil de loisirs : 80 €
(cumul des primes si cumul des attributions)		

Au regard de ces éléments, **je vous propose** :

- * de vous prononcer favorablement sur la rémunération accordée aux équipes d'animation ;
- * d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.